

Objet : Préavis de grève & demande d'audience

Monsieur Le Recteur,

Dans presque tous les établissements où nous avons pu obtenir tous les éléments nécessaires à la vérification des DGH, nous avons pu constater que les règles de calculs dictées par le Bulletin Officiel spécial n°2 du 19 février 2009, n'étaient pas scrupuleusement respectées. Nous avons tenté de clarifier les situations en demandant audience à Madame la Secrétaire Générale qui nous a orientés vers les DASEN. Nous avons alors rencontré les services de la DSDEN de la Gironde et nous avons constaté, lors de nos échanges, que toutes les heures n'étaient pas données pour les demi-divisions regroupées en enseignement général.

Monsieur Le Recteur, vous comprendrez que le SNETAA ne peut pas accepter que les conditions de travail des PLP ainsi que les conditions d'études de nos jeunes, soient dégradées du fait d'un non respect des règles d'attribution des volumes horaires complémentaires.

Nous avons à nouveau écrit à Madame La Secrétaire Générale pour lui demander d'intervenir auprès des DASEN. A ce jour, nous n'avons pas de réponse. Les Conseils d'Administration étant en train de se réunir dans les LP pour voter ou non les TRMD, il nous semble urgent d'agir. D'ailleurs, certains établissements sont en train d'envisager de se mettre en grève pour protester contre des DGH insuffisantes. **Le SNETAA-FO dépose donc un préavis de grève pour que nos collègues soient légalement couverts, préavis que nous faisons courir jusqu'au vendredi 29 mars, date du prochain CTA.**

Monsieur Le Recteur, j'ai l'honneur de solliciter en urgence, l'audience d'une délégation du SNETAA-FO pour que nous puissions trouver une solution à ce problème de DGH erronée pour certains LP.

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, en l'assurance de ma haute considération.

Eric Mouchet  
Secrétaire Académique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'EM', with a stylized flourish at the top.